

VERRERIE DE PORTIEUX

Elections du 16 Mai 1962

DELEGUES DU PERSONNEL (élus pour un an) :

Titulaires	Suppléants
CADRES :	
Jean Oberlé	Henri Clop
OUVRIERS et EMPLOYÉS :	
René Grandmaire	Camille Haag
Pierre Vinot	Bernard Olivier
André Petitdemange	André Simonin
Raymond Ferry	Robert Savoy
Robert Martin	François Ghiringhelli
Claude Mougel	Dolorès Martinez
Claude Antoine	Jean Faron
Georges Mangeonjean	Yvon Biette

DÉLÉGUÉS DU COMITÉ D'ÉTABLISSEMENT (élus pour deux ans) :

Titulaires	Suppléants
CADRES :	
Jean Mermans	Jean Oberlé
OUVRIERS et EMPLOYÉS :	
Raymond Ferry	Camille Haag
Claude Mangeonjean	Pierre Vinot
Maurice Kribs	André Cholez
Serae Mangeonjean	Claude Mougel
Dolorès Martinez	Louis Kribs

« Plus que tous les autres, les responsables syndicaux ou les délégués du personnel doivent être RESPECTÉS dans l'exercice de leur mission. Ils méritent estime et encouragements parce que, au service de leurs frères ils sont souvent écrasés sous les problèmes économiques et sociaux ».

(Monseigneur de Courrèges, évêque de Montauban).

Club Sportif de la Verrerie de Portieux

Championnat

Contrexéville : 5 - C.S.V.P. : 1
Darney : 1 - C.S.V.P. : 0
E.G. Epinal : 3 - C.S.V.P. : 0
C.S.V.P. : 3 - Esley : 2
Lamarche : 3 - C.S.V.P. : 1
Poussay : 2 - C.S.V.P. : 4
C.S.V.P. : 3 - Bains : 2
C.S.V.P. : 2 - Liffol : 1
Arches : 3 - C.S.V.P. : 0
C.S.V.P. : 1 - Contrexéville : 1
C.S.V.P. : 6 - E.G. Epinal : 2
Esley : 0 - C.S.V.P. : 6
C.S.V.P. : 0 - Lamarche : 1
C.S.V.P. : 1 - Arches : 2
C.S.V.P. : 3 - Poussay : 3
Bains : 4 - C.S.V.P. : 4
C.S.V.P. : 1 - Darney : 4
Liffol : 3 - C.S.V.P. : 0

Amical

S.A. Epinal (R) : 4 - C.S.V.P. : 2
E.G. Epinal : 4 - C.S.V.P. : 1
C.S.V.P. : 4 - Val-d'Ajol : 0
C.S.V.P. : 7 - Colroy : 1

Coupe de Wendel

C.S.V.P. : 1 - Golbey : 1
aux corners : 1-3

1962 - Classement final

1. Contrexéville	29 points
2. Arches	29
3. Darney	27
4. Poussay	21
5. Liffol	20
6. Lamarche	18
7. C.S.V.P.	15
8. Bains	11
9. Esley	7
10. E.G. Epinal	5

Réserve

C.S.V.P. : 4 - Esley : 0
Lamarche : 0 - C.S.V.P. : 3
Arches : 0 - C.S.V.P. : 3
C.S.V.P. : 4 - Lamarche : 1
C.S.V.P. : 2 - Darney : 4
C.S.V.P. : 0 - Arches : 4

EN 1960 :

1. Bulgnéville	19 points
2. C.S.V.P.	15 points

EN 1961 :

1. Cheniménil	31 points
4. C.S.V.P.	21 points



MERCI aussi à tous ceux qui les encouragent et les aident, tant pour le sport que pour l'aménagement du terrain. Et à tous on peut redire le souhait de l'Eglise :

« ACCORDEZ, SEIGNEUR, A TOUS VOS SERVITEURS, DE JOUIR TOUJOURS DE LA SANTÉ DE L'ÂME ET DU CORPS ».

HEURES D'OUVERTURE

DOCTEUR : Consultations de 9 h. à 11 h, toute la semaine - URGENCE : Tél. 66.35.72.

PHARMACIE : En semaine : de 9 à 12 et de 15 à 19 ; Fermé le jeudi après-midi - Tél. 66.35.51.

COOPÉRATIVE OUVRIÈRE : En semaine : tous les matins de 8 h. 30 à 12 h. ; l'après-midi de 15 h. 30 à 19 h. (samedi de 15 h. à 18 h. ; FERMÉ LE LUNDI APRÈS-MIDI - Tél. 66.35.65.

EPICERIE EXCELLA : En semaine de 8 h. à 20 h. ; Dimanche de 8 h. à 12 h.

BOULANGERIE : En semaine de 6 h. à 12 h. 15 et de 16 h. à 18 h. - Dimanches et fêtes : de 7 h. 30 à 12 h. - Tél. 66.35.62.

LAITERIE : A partir de 8 h. ; dimanche de 8 h. à 10 h.

A LA FERME : En semaine de 17 h. 15 à 18 h. 30 ; dimanche de 7 h. 30 à 9 h. 30.

BOUCHERIES : En semaine de 6 h. 30 à 19 h. 30 ; dimanche de 7 h. à 10 h. - FERMÉ LE LUNDI.

Tél. : Muller : 66.35.39 et Chauvelot : 66.35.63.

BUREAU DE TABAC : En semaine de 9 h. à 13 h. et de 14 h. à 19 h. ; dimanches et Fêtes de 9 h. à 12 h.

COIFFEUR : De 8 h. à 12 h. et de 13 h. 30 à 19 h. - FERMÉ LE LUNDI.

MÉCANICIEN-POMPISTE : En semaine de 7 h. 30 à 20 h. ; dimanche (lessence et dépannages URGENTS, de 8 h. à 12 h. - Tél. 66.35.61.

RECETTE AUXILIAIRE : Fermée momentanément : donner les mandats au facteur à la tournée du matin. Cette petite poste rendait réellement service ; espérons n'en être pas privés trop longtemps !

Ce simple horaire montre à quel point nos commerçants savent se gêner pour se mettre à la disposition de leur clientèle le plus grand nombre d'heures possible, aussi sachons répondre à cet esprit de service de deux façons :

— D'abord en leur donnant la préférence (qui est-ce qui nous « dépanne » quand on est pris ?...)

— Ensuite en évitant, quand c'est possible, de les faire travailler le dimanche : c'est simplement être chrétien que de se gêner pour ne pas remettre au dimanche ce qui pouvait tout aussi bien se faire en semaine. ETRE CHARITABLES, C'EST PENSER AUX AUTRES.